

ASSEMBLÉE NATIONALE

12 juin 2021

RELATIF À LA RÉGULATION ET À LA PROTECTION DE L'ACCÈS AUX ŒUVRES
CULTURELLES À L'ÈRE NUMÉRIQUE - (N° 4187)

Adopté

AMENDEMENT

N ° AC267

présenté par
Mme Mette, rapporteure

ARTICLE 18

À l'alinéa 3, supprimer les mots :

« et à la première phrase de l'avant-dernier alinéa ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Rédactionnel.